

EMPLACEMENT N°

Règlement du vide-grenier du 11 Octobre 2026

L'installation des exposants s'effectue entre 6h45 et 8h30. Aucun véhicule ne doit entrer sur le site avant 6h45.

Après déchargement, **les véhicules devront quitter le site de vente au plus tard à 8h30.**

Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'objets illicites, contrefaits, ou interdits (armes, animaux, bouteilles de gaz...) et être à jour de leur assurance responsabilité civile.

La vente de boissons et nourriture est réservée aux organisateurs.

Les objets invendus devront être repris par les exposants qui laisseront leur emplacement propre et vide.

Par respect pour les visiteurs et les autres vendeurs, vous vous engagez à rester jusqu'à 18h. Aucun véhicule ne sera autorisé sur le site avant 18h, sauf décision de l'organisateur.

Pour accéder au vide grenier, l'accès sera fait **par le parking de Décathlon pour les exposants**

Dimension du stand 3,60 m sur 4,80 m

Le CFI se réserve la possibilité éventuelle de changer votre emplacement au dernier moment.

COMITE DES FETES DE L'IMMACULEE VIDE GRENIER 11 Octobre 2026

Comité des Fêtes Immaculée
Mme Lescop
12 rue Charles Delescluze
44600 St Nazaire
Tél 06 63 69 53 87

Exemplaire comité

Emplacement

DEMANDE D'INSCRIPTION

N°

NOM **Prénom**

Adresse complète

N° de téléphone

Joindre la photocopie d'une pièce d'identité impérativement.

Emplacement de 3.60m sur 4.80m 18 m2 - règlement à l'ordre du Comité des Fêtes

Parking COUVERT **13.00 €**

Objets présentés :

Je, soussigné, Matteste sur l'honneur, ne pas être assujéti à la taxe professionnelle et être vendeur occasionnel d'objets personnels, ne pas procéder à des opérations d'achat pour revendre, considérées comme commerciales en application des articles 1 et 623 du code du commerce et ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations dans l'année.

Fait àLe

Signature